

SUITES DE LA CATASTROPHE DE BRÉTIGNY DE 2013

CERTAINS JUGES VEULENT-ILS LA JUSTICE QUAND LES DÉCIDEURS NE SONT PAS INQUIÉTÉS ?

C'est la question que l'on peut se poser car de nombreux éléments sont alarmants.

Tout d'abord, le rapport d'expertise métallurgique transmis à la demande du tribunal d'Evry a tout fait pour mettre en avant la responsabilité individuelle des agents.

Plus grave, de nombreux éléments de ce rapport n'étaient pas conformes, voire même contraires à la réalité. Malgré la demande d'une enquête complémentaire demandée par l'avocat de notre fédération, nous avons eu droit à une fin de non recevoir de la part des juges d'instruction du Tribunal d'Evry.

Ensuite, une expertise a été commandée par le CHSCT de l'établissement Infra du site de Brétigny, directement impacté par la catastrophe.

Le rapport émis par le cabinet d'experts a été refusé comme pièce du dossier. Sur décision des mêmes juges, le CHSCT lui-même n'a pas eu droit de se constituer partie civile.

Pourtant le rapport définitif du BEATT (Bureau Enquêtes Accidents des Transports Terrestres), paru après l'expertise du CHSCT, reprend la plupart des analyses et des recommandations de celle-ci....

Le CHSCT a décidé de faire appel de la décision du tribunal de lui interdire d'être partie civile. La cour d'Appel de Paris, dans son arrêt rendu le 26 novembre 2015, a invalidé la décision des juges d'instruction et donne raison au CHSCT.

POUR INNOCENTER LES DIRECTIONS SNCF ET EX-RFF, VA-T-ON TROUVER DES LAMPISTES ?

Après ce désaveu par la Cour d'Appel et devant l'impossibilité de nous écarter, quelques jours après cette décision, plusieurs collègues de Brétigny, au bas de l'échelle, sont convoqués au tribunal d'Evry le 14 janvier 2016, comme témoins assistés, c'est-à-dire comme personnes susceptibles d'être inculpées pour homicide.

Est-ce un hasard si la politique de maintenance organisée par la direction ait été jusqu'à présent systématiquement absente de la procédure, malgré les conclusions accablantes du rapport du CHSCT et celles de la version définitive de celui du BEATT ? **Nous ne comprenons pas très bien cet acharnement à vouloir à tout prix écarter de l'instruction en cours ce qui dérange la direction SNCF.**

Nous pensons que la justice a pour fonction, non seulement de rechercher d'éventuels coupables, mais aussi de tenter de rechercher les causes profondes d'une telle catastrophe afin d'éviter qu'elle ne se reproduise. Si l'instruction continue dans la voie qui semble fixée, nous en serons loin et les familles des victimes de la catastrophe ne seront pas plus avancées.

SOLIDARITÉ AVEC NOS COLLÈGUES

Il semble bien que quelques cheminots deviennent des boucs émissaires bien faciles dans une partie aux énormes enjeux économiques. La SNCF ne veut pas investir massivement en effectifs, en matériel et en travaux pour entretenir le réseau. D'ailleurs, deux ans après, l'année 2015 s'est soldée par une augmentation du nombre d'accidents sur le réseau ferré. Mais indirectement, la direction SNCF reconnaît ses responsabilités puisque sur Brétigny, depuis la catastrophe, les effectifs de maintenance ont doublé. Ce qui conforte notre analyse. Alors, la justice se contentera-t-elle des lampistes ?

Un proverbe chinois dit : *« quand le doigt montre la lune, l'idiot regarde le doigt »*. Quand les cheminots de Brétigny pointent du doigt la politique de maintenance, l'instruction se focalise sur l'équipe du terrain

La fédération SUD-Rail a déposé un préavis de grève sur cette question de la sécurité ferroviaire concernant tous les cheminots du GPF (voir au verso).

NOUS APPELONS TOUS LES CHEMINOTS A VENIR AU RASSEMBLEMENT POUR SOUTENIR NOS COLLÈGUES DEVANT LE PALAIS DE JUSTICE D'ÉVRY LE A 9h30 jeudi 14 JANVIER 2016.



Fédération des syndicats de travailleurs du rail
17 boulevard de la libération - 93200 - Saint Denis
Tel 01 42 43 35 75 - Fax 01 42 43 36 67
federation-sudrail@wanadoo.fr
www.sudrail.fr

Union
syndicale
Solidaires

Saint Denis le, 05 Janvier 2016

Monsieur Jean-Marc AMBROSINI
Directeur des Ressources Humaines de la SNCF
2, place aux Etoiles
CS 70001 - 93633 La Plaine St Denis

Objet : Dépôt de préavis de grève

Monsieur le Directeur,

En application de l'article L.2512.2 du code du travail la Fédération SUD-Rail vous dépose un préavis de grève couvrant la période du 13 Janvier 2016 à 20h00 au 15 Janvier 2016 à 08h00.

Ce préavis couvre l'ensemble des agents du Groupe Public Ferroviaire, et ceux qui seraient amenés à les remplacer.

Ce préavis est motivé par les revendications suivantes et présentées lors de notre DCI datée du 22 décembre 2015 ainsi que des points de désaccord ressortant de la réunion de conciliation :

- Mesures immédiates pour fiabiliser le système ferroviaire.
- Moyens humains et matériels nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour la fédération SUD-Rail

Decamps Eric

Ce préavis couvre l'ensemble des cheminots des trois EPIC, et ceux qui seraient amenés à les remplacer pour la période du 13 Janvier 2016 à 20h00 au 15 Janvier 2016 à 08h00.

**POUR SE RENDRE AU TRIBUNAL D'EVRY
(prendre le RER D descendre gare Evry-Courcouronnes)**

